



## COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la  
convocation :  
30 juillet 2020

### Séance du 04/08/2020

Membres en  
exercice :  
11

L'an deux mille vingt et le quatre août, à 18 heures 00, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :  
10

**Présents** : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Christian MICHEL, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :  
11

**Représentés** : Isabelle MAZOYER

**Excusés** :

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Dominique ARCIDIACONO

### Délibération n°D\_2020\_044

#### Convention d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'obligation donnée par l'Etat à l'opérateur FREE MOBILE sur la commune de Mallefougasse, située en zone blanche, de procéder dans le cadre du programme couvertures ciblées New Deal 3G (Haut Débit Mobile) et 4G (Très Haut Débit Mobile), à l'implantation d'une infrastructure de communication électronique sur la parcelle communale cadastrée section B n°695 lieu dit Le Chapelet.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire donne connaissance de la convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'une antenne télécom en forêt communale.

La convention est établie entre la commune et FREE MOBILE, pour une durée de douze années, reconductible par tacite reconduction et pour un loyer de **1500 euros par an**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 10 voix POUR et 1 voix CONTRE :

- **PRECISE** que cette convention s'applique expressément dans le cadre du programme New Deal,

- **DIT** que l'article 6 (Dérogations aux conditions générales de convention) doit mentionner qu'"il est expressément convenu entre les parties que toute modification et/ou extension par rapport à ce programme New Deal devra



2020 - 099

faire l'objet d'une autorisation du bailleur/Conseil municipal".

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'une antenne télécom en forêt communale et tous documents y afférents à ce dossier

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA



RF DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/08/2020 004-210401097-20200804-D_2020_044-DE